



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Marne

Commune : Reims

Autres communes :

## R500

Appellation : Ancien collège des Jésuites puis Hospice général

## Monument(s)

Appellation : Ancien collège des Jésuites puis Hospice général

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 02/09/1933

Étendue de la protection : Façades et toitures du bâtiment central de l'hospice sur la place Museux ; aile perpendiculaire à cette façade et bâtiment qui lui est parallèle ; bureau du secrétariat ; salle à manger des infirmières (ancien chœur des religieuses de l'Hôpital général) ; vestibule précédant le grand escalier déjà classé ; grande salle de l'ancien réfectoire des Pères ; cuisine voûtée ; jardin (ancienne cour), y compris les ceps de vigne palissés sur les façades : classement par arrêté du 2 septembre 1933

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.